



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2023-165

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2023

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-06-16-00008

Arrêté n° 2023-DSTRAT-0003 abrogeant l'arrêté
n° 2019-DSTRAT-0029 modificatif du 16
Septembre 2019 relatif au projet
d'expérimentation portant sur la réalisation
d'entretiens informatifs et interprétatifs par les
biologistes médicaux, dans le cadre d'un
dépistage précoce et d'une amélioration du suivi
de l'insuffisance rénale

ARRETE

abrogeant l'arrêté n° 2019-DSTRAT-0029 modificatif du 16 septembre 2019 relatif au projet d'expérimentation portant sur la réalisation d'entretiens informatifs et interprétatifs par les biologistes médicaux, dans le cadre d'un dépistage précoce et d'une amélioration du suivi de l'insuffisance rénale

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 notamment l'article 51 ;

VU le décret du 07 Juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 Juin 2023 ;

VU le décret n° 2018-125 du 21 février 2018 relatif au cadre d'expérimentation pour l'innovation dans le système prévu à l'article L.162-31-1 du code de la sécurité sociale ;

VU le code de la sécurité sociale, notamment ses article L. 162-31-1 et R. 162-50-1 à R. 162-50-14 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 janvier 2023 déterminant le montant prévisionnel de la dotation annuelle du fonds pour l'innovation du système de santé pour l'exercice 2023 ;

VU la circulaire n° SG/2018/106 du 13 avril 2018 relative au cadre d'expérimentation pour les innovations organisationnelles prévu par l'article 51 de la LFSS pour 2018 ;

VU les avis favorables du comité technique de l'innovation du 16 septembre 2019 et du 23 mars 2022 concernant le projet d'expérimentation portant réalisation d'entretiens informatifs et interprétatifs par les biologistes médicaux dans le cadre d'un dépistage précoce et d'une amélioration du suivi de l'insuffisance rénale ;

VU les résultats de l'évaluation préliminaire de l'expérimentation en date du 3 décembre 2021 ;

VU la demande du porteur d'arrêter l'expérimentation à la date du 31 décembre 2022, la date de dernière inclusion, avec la prise en charge assurée selon les modalités prévues dans le cahier des charges ;

VU l'avis du comité technique de l'innovation en santé en date du 3 mars 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2019-DSTRAT-0029 en date du 16 septembre 2019 relatif au projet d'expérimentation portant sur la réalisation d'entretiens informatifs et interprétatifs par les biologistes médicaux dans le cadre d'un dépistage précoce et d'une amélioration du suivi de l'insuffisance rénale, est abrogé à compter du 1^{er} avril 2023.

ARTICLE 2 : La prise en charge des patients inclus jusqu'au 31 décembre 2022 est possible selon les modalités prévues dans le cahier des charges.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé, par les personnes physiques et les personnes morales non représentées par un avocat, sur l'application Télérecours citoyens accessibles par le site internet www.telerecours.fr.

FAIT A ORLEANS, le 16 juin 2023
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire
Signé : Clara de BORT

Arrêté n° 2023-DSTRAT-0003